

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 14 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination au conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

NOR : AFSZ1430882A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 octobre 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux mandats de M. Bruno MANIJEAN et de M. Émile GARCON.

#### Article 2

Le a du 1<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 août 2010 susvisé est modifié comme suit :

« M. Bruno MANIJEAN est remplacé par Mme Sophie PIGNIER.

M. Émile GARCON est remplacé par M. Ruddy MANLIUS. »

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 14 novembre 2014.

MARISOL TOURAINE